



Information sur les TEP

BP JEPS Activités Physiques pour Tous

Version du 01/09/2024

Objectif :

Obligatoire pour entrer en formation, les Tests d'Exigence Préalable (TEP) ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la mention souhaitée du BPJEPS Educateur Sportif option Activités Physiques pour Tous (APT).

Inscription :

Pour les BPJEPS spécialité éducateur sportif, mentions Activités Physiques pour Tous (APT), l'ensemble des tests d'exigences préalables est organisé par un seul organisme : le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Auvergne Rhône-Alpes, situé à Vallon-Pont-D'arc.

Pour s'inscrire, aller sur le lien suivant :

- <https://www.crepsrhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region>

Si vous souhaitez passer vos TEP hors Région Auvergne Rhône-Alpes,

Consulter le site du Ministère :

- <http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tepGratuit>



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron •



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Pièces à fournir pour votre inscription en ligne :

- Certificat médical
- Pièce d'identité
- Photo d'identité
- Casier judiciaire vierge

Important : Les Tests d'Exigence Préalables (TEP) sont payants (règlement en ligne avec carte bancaire).

Calendrier des TEP :

Pour prendre connaissance des dates, cliquer sur les liens suivants en fonction du lieu souhaité :

Auvergne Rhône Alpes : <https://tep-region.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/activites-physiques-pour-tous>

ou

Centre Val de Loire : <https://www.creps-cvl.fr/tests-dexigences-prealables/formations/>

Contact :

PREPA SPORT ET LOISIRS FORMATION

Maison Départementale des Sports
4 rue de Refembre
03000 MOULINS

Daniel BELLEC :

Portable : 06.72.70.51.81

Mail : daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr

Site internet : <https://psl-forma.fr>

